

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0026

FOURNITURE ET POSE DE CAMÉRAS DANS LE CADRE DES EXTENSIONS DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION URBAIN ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES - MODIFICATION DU MARCHÉ 22T0400 - AVENANT N°1

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7, R.2162-2 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC-2022-0076 du 09/11/2022, attribuant le marché relatif à la fourniture et pose de caméras dans le cadre des extensions du système de vidéo protection urbain et maintenance des systèmes de la ville de Rive-de-Gier à la société SERFIM TIC SAS – 2 chemin du Génie – BP 83 - 69633 VÉNISSIEUX,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°1 avec la société SERFIM TIC SAS – 2 chemin du Génie – BP 83 - 69633 VÉNISSIEUX, pour le marché n°22T0400. Le présent avenant a pour objet l'intégration d'articles nouveaux au sein du BPU initial.

Les articles nouveaux concernés par le présent avenant sont les suivants :

Désignation des ouvrages	Unités	Prix Unitaire Forfaitaire € HT (Fourniture) (FO)	Prix Unitaire Forfaitaire € HT (Main d'oeuvre) (MO)	Prix Unitaire Forfaitaire € HT (FO + MO) (Pu)
Caméra multi objectifs 4X5 MP PTRZ (équipé de 4 objectifs permettant une vue à 360 °) sur même caméra, avec interface IPIR st support sur mât ou façade	U	2 296,04	240	2 536,04
Caméra dôme PTZ + caméra multi objectifs 4X8 MP PTRZ (équipé de 4 objectifs permettant une vue à 360°) sur même caméra, avec interface IP+IR st support sur mât ou façade	U	4 235,00	240	4 475,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240514-DEC_2024_0026-AR



SLAT EPV5	U	3 988,48	240	4 228,48
-----------	---	----------	-----	----------

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.